

**Mémoire de la Société nationale des Québécoises et  
Québécois de Lanaudière (SNQL)**

**Présenté au Comité directeur des États généraux sur  
la réforme des institutions démocratiques et à la  
Commission des institutions de l'Assemblée nationale  
du Québec**

**(novembre 2002)**

**Introduction**

Pour bien mettre en perspective nos positions prises dans ce mémoire, nous croyons nécessaire de préciser brièvement le chemin parcouru par notre organisme. La SNQL puise ses racines à même celles de l'histoire du Québec. En effet, notre société mère, la société Saint-Jean-Baptiste, fut fondée le 24 juin 1834 dans la mouvance patriotique de l'époque. Les Bas-canadiens d'alors se donnaient, par la même occasion, une journée pour célébrer leur fierté de vivre un destin unique en Amérique. À travers les décennies, les sociétés se multiplièrent tout en se régionalisant. Dans notre cas il faut remonter à 1945 pour voir apparaître la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Joliette, notre ancien patronyme. Le principe demeurait le même : défendre les intérêts, autant culturels, sociaux et politiques, de ce qu'on appelle aujourd'hui le peuple québécois. Notre cheminement nationaliste nous fit d'ailleurs adopter la cause souverainiste en 1969.

Vous devinez ainsi pourquoi nous accordons tant d'importance à la consultation présente. Certains de nos lointains fondateurs patriotes sont morts pour la liberté et l'obtention du système démocratique dont nous jouissons de nos jours.

Notre système parlementaire britannique, hérité de la domination étrangère, possède de nombreuses lacunes démocratiques constatées depuis de nombreuses années. Est-il besoin de rappeler encore les distorsions entre le vote exprimé et le nombre de sièges obtenus que provoque le mode électoral actuel? Il serait bien sûr exagéré de croire que l'on puisse trouver un mode parfait, par contre il est très facile de s'éloigner du système imparfait qui nous régit encore.

L'effet le plus pernicieux du mode électoral actuel est le désabusement face à la démocratie qu'il engendre dans la population. Moins les gens sentent qu'ils ont une influence réelle, moins ils sont motivés pour exercer leur droit de vote. Si on ne compte pas appuyer un des deux (parfois trois) principaux partis politiques notre voix ne compte pas... ou si peu! À l'opposé, lorsque l'enjeu est important et que chaque vote compte, vous pouvez obtenir un record de participation. Ex . : Référendum de 1995 où 93 % des électeurs se sont prévalus de leur droit. Certains même, débordant d'enthousiasme, ont d'ailleurs voté pour d'autres et même plusieurs fois!

Est-il acceptable que notre système électoral puisse permettre théoriquement l'unanimité absolue des élus? Cette situation est possible et se produit dans certaines municipalités. Si les options des électeurs étaient partagées également dans toutes les circonscriptions un parti pourrait se retrouver avec, à sa disposition, le pouvoir absolu tout en ayant récolté une minorité de voix. Peut-être moins de 40 %. Quelques exemples : la ville de Laval est actuellement administrée par un parti unique et aucun des conseillers municipaux ne provient de l'opposition bien quelle ait été le choix de 40 % des électeurs. En 1973 le Parti québécois formait l'opposition officielle avec 6 députés... pour 30 % des voix! Le système qui nous gouverne instaure une sorte de monarchie à peine démocratiquement élue.

De grands espoirs résident dans la consultation présente. Soyons conscients que l'enjeu est tellement grand qu'il oblige à des résultats forts et concrets. Si les consultations du comité Béland et de la commission Lachance devaient accoucher d'un projet de loi cosmétique, ou pire d'aucun projet de loi, les conséquences seraient désastreuses. Le cynisme de la population

pourrait atteindre un point critique où la violence risquerait de devenir avec le temps le seul mode d'expression possible des courants dissidents de la société. Voilà pourquoi nous croyons que l'Assemblée nationale doit adopter, **avant** le prochain scrutin, les réformes en profondeur du système. S'il y a unanimité des partis cette voie sera possible. En cas contraire, il reste la solution d'un référendum tenu lors du prochain scrutin. À défaut de quoi il y a peu de chance que le prochain gouvernement, élu par notre mode électoral actuel et désuet, soit enclin à modifier un système l'ayant favorisé.

### **Notre vision d'un nouveau système électoral**

Pour faire suite à notre introduction, nous suggérons tout d'abord d'instaurer un droit d'initiative populaire. Suite au dépôt d'une pétition ayant récolté, par exemple, 10 % des électeurs inscrits, le gouvernement serait tenu d'enclencher un processus référendaire. Celui-ci pourrait se dérouler lors des élections générales ou municipales. Si l'urgence le commandait, il pourrait également être organisé de façon autonome.

En modifiant le système, nous croyons que cela pourra éventuellement améliorer la confiance de la population envers les élus. De nouveaux éléments comme l'assouplissement de la ligne de parti; des ministres choisis en dehors des députés; des députés au service de leur région sont autant d'exemples de changements qui pourraient amener l'électeur à accroître sa confiance envers la classe politique.

Sauf ce qui concerne les éléments fondamentaux d'un parti politique comme son idéologie, la base de son programme et l'adoption du budget, nous sommes en faveur de l'assouplissement de la ligne de parti afin que les députés puissent voter librement sur toutes autres questions comme par exemple : l'avortement, la légalisation sur la « mari », le mariage entre homosexuels, le détournement des fonds publics, les fusions municipales etc.

Par nos racines patriotiques, puisées à même nos inspirations républicaines, nous favorisons l'instauration d'un régime présidentiel. Le chef de l'État se

doit d'être élu par l'ensemble de la population. On n'imagine pas choisir les maires de nos municipalités autrement. Les grandes responsabilités et les grands pouvoirs d'un premier ministre ou d'un président sont incompatibles avec le rôle qu'il doit également assumer.

Dans le même esprit nous croyons dans le partage des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Les députés verraient leur rôle valorisé en se concentrant sur celui de rédiger les lois et de contrebalancer le pouvoir de l'exécutif. Nous suggérons que les ministres soient nommés par le président, avec approbation de l'Assemblée nationale, en dehors des membres de la députation. Nous éviterions ainsi la compétition malsaine entre les députés pour obtenir un poste de ministre. Il faut davantage voir le ministre comme un haut fonctionnaire pouvant facilement provenir du milieu qu'il doit administrer.

Nous sommes en faveur d'une représentation mixte composée de députés représentant des comtés élus par ballottage. *Nous favorisons un mode de scrutin à deux tours. Si un candidat n'a pas obtenu 50 % + 1 du vote au premier tour, on procède au second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus de vote au premier tour.* Les autres seraient choisis selon un mode proportionnel. Nous désirons instaurer les élections à date fixe (par exemple en alternance avec les élections municipales) et la limitation des mandats présidentiels à deux.

## 1.1. ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN EN VIGUEUR AU QUÉBEC

### ▪ *LA SIMPLICITÉ DU SYSTÈME ACTUEL ET LA TRADITION POLITIQUE QUÉBÉCOISE*

Le mode de scrutin actuel est simple, mais souvent injuste. Plusieurs députés sont élus sans avoir obtenu 50 % + 1 des voix exprimées. Un deuxième tour permettrait d'avoir le poids réel de l'électorat et donnerait une plus grande légitimité aux députés. Nous sommes des partisans d'un mode de représentation mixte où un certain nombre de députés seront toujours rattachés à des comtés.



▪ *LA TAILLE ET LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS*

Ce ne sont pas les territoires qui sont avantagés mais les 15 % de non-francophones qui sont sur représentés en raison du système actuel. La concentration des minorités dans certains comtés de Montréal et du West Island, entre autres, fait en sorte que les anglophones et les minorités ethniques, qui votent toujours du même bord, bénéficient d'une représentation supérieure à leur nombre sur l'ensemble du Québec.

▪ *L'EFFICACITÉ ET LA STABILITÉ DU GOUVERNEMENT*

Un gouvernement fort n'est pas nécessairement efficace et intègre. La meilleure preuve se déroule sous nos yeux avec ce qui se passe actuellement à Ottawa. Un gouvernement minoritaire est obligé à plus d'efficience et d'ouverture.

▪ *DES REPRÉSENTANTS ET UN GOUVERNEMENT RESPONSABLES*

Nous croyons important de pouvoir nous prononcer sur le travail de nos élus et du gouvernement à la fois, cependant la formule actuelle ne le permet pas. L'idéal serait de pouvoir voter pour le candidat de notre choix d'une part et le parti de notre choix d'autre part.

▪ *LES DISTORSIONS DE LA REPRÉSENTATION*

Nous trouvons inacceptable qu'un parti puisse prendre le pouvoir sans avoir obtenu une majorité de votes et cela au détriment du parti arrivé deuxième et des tiers partis. Cela crée une distorsion importante. L'adoption d'une forme de proportionnelle éliminerait en bonne partie cette injustice. Une réforme des institutions démocratiques et du mode de scrutin est vraiment nécessaire. C'est la raison pour laquelle on a vu naître le Mouvement démocratie nouvelle. Celui-ci est d'ailleurs un acteur important dans ce processus.



▪ *LA PLACE DES TIERS PARTIS ET LE « VOTE UTILE »*

Dans le système actuel les nouveaux partis, ou les partis marginaux, n'ont presque aucune chance d'être représentés même s'ils obtiennent un pourcentage intéressant de vote. On peut relever l'exemple de l'ADQ qui s'est retrouvé avec un seul député lors des deux dernières élections générales au Québec malgré un appui significatif de la population (15 % en 1998).

▪ *LA REPRÉSENTATION DES FEMMES*

Nous favorisons l'obligation pour les partis de présenter un nombre égal d'hommes et de femmes comme candidates et candidats dans les comtés. Une liste à la proportionnelle pourrait présenter en alternance un homme et une femme.

▪ *LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES ET DES MINORITÉS*

Les revendications traditionnelles des peuples autochtones sont à l'effet de traiter de nation à nation. Cependant nous sommes d'accord pour une représentation des peuples autochtones à l'Assemblée nationale si tel est leur choix. Peu importe la formule retenue, celle-ci devrait être conditionnelle à ce que les peuples autochtones paient des taxes et impôts comme tous les citoyens. Cet argent serait retourné aux gouvernements autochtones pour leur communauté. Concernant l'autre aspect de la question nous disons non à l'**imposition** d'une représentation des communautés linguistiques et culturelles à l'Assemblée nationale. Cela irait à l'encontre de la politique d'intégration à la culture québécoise. Sans vouloir insinuer que tout est parfait, et qu'il n'y a pas de place à l'amélioration afin de bien représenter le nouveau visage culturel du Québec, on peut tout de même affirmer qu'un certain nombre de personnes issues de minorités linguistiques et culturelles ont déjà une place dans le système actuel. Si on ouvrait artificiellement la porte à ce type de représentation nous pourrions trahir l'idéal démocratique que nous désirons servir.





## 1.2. LES EFFETS ET LES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL OU MIXTE

### ▪ *LE SEUIL DE REPRÉSENTATION*

Le seuil, à partir duquel un parti sera représenté à l'Assemblée nationale, devrait-être fixé à l'atteinte d'au moins 5 % du vote exprimé.

### ▪ *LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DEUX VOTES*

Nous sommes favorables à ce que plusieurs votes puissent avoir lieu en même temps. Il est nécessaire, pour instaurer une proportionnelle, que l'on puisse bien distinguer l'appui direct à un parti. On peut être en faveur d'un député et pas de son parti. L'inverse peut-être vrai également. De plus, sur le même bulletin de vote, les électeurs auraient aussi à choisir le chef du gouvernement.

### ▪ *LA CARTE D'ÉLECTEUR*

Pour garantir le plus efficacement possible le processus électoral nous favorisons également l'instauration d'une carte d'électeur.

### ▪ *LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS DANS UN SYSTÈME PROPORTIONNEL*

Il faut respecter les régions. Cela a été long avant de développer un sentiment d'appartenance à sa région. Les limites des comtés devraient s'ajuster aux limites des régions et des MRC. Cela serait plus sensé et plus logique si on veut que le député fasse partie intégrante du développement de sa communauté. Un député ne devrait pas être à cheval sur deux régions comme c'est le cas dans certains comtés de Lanaudière.

Nous croyons que l'ajustement de la proportionnelle devrait se faire régionalement de façon à éviter que les députés ainsi choisis ne proviennent

que des grands centres. Ces élus seraient responsables de représenter les besoins de leur région de façon à renforcer leur sentiment d'appartenance et ils seraient imputables vis-à-vis de leurs commettants. Ils auraient également pour tâche de défendre les idées de leur parti.

De plus, certains pouvoirs et programmes devraient être décentralisés vers les régions en même temps que les sommes d'argent. Nous suggérons de créer un sommet économique permanent chargé de recevoir des projets et de répartir les enveloppes budgétaires selon les priorités établies régionalement. Les citoyens devraient avoir une place importante dans ces mécanismes. Cette solution nous apparaît bien plus utile que l'instauration d'un Conseil de citoyens et citoyennes ou d'une Chambre des régions (une sorte de Sénat); une idée soutenue par certains.

- *LES GOUVERNEMENTS DE COALITION*

Selon nous, un gouvernement de coalition, nécessaire alors qu'aucun parti n'a obtenu une majorité absolue, serait plus attentif aux attentes de chacun. Ce type de gouvernement, se veut, par la force des choses, moins arrogant et plus conciliant. L'opposition serait d'ailleurs plus forte. On éviterait des aberrations comme en 1993 lorsque le Parti conservateur fut pratiquement rayé de la carte politique canadienne malgré l'appui de 15 % de la population.

- *LES MÉTHODES DE CALCUL*

Bien que les méthodes de calcul liées à la proportionnelle ne puissent plus être aussi simple que le système actuel, l'amélioration de la démocratie ne devrait pas s'arrêter devant cet obstacle. Une bonne campagne d'information du public serait nécessaire. Par exemple, certains craignaient les problèmes que l'identification obligatoire des électeurs produirait. La réalité démontre plutôt que tout se déroule sans anicroche; les gens peuvent s'adapter rapidement aux changements.

- *DEUX CATÉGORIES DE DÉPUTÉS*

La proportionnelle amènerait certains députés à défendre principalement les idées de leur parti. Les autres continueraient à représenter les électeurs de leur circonscription.

- *LA DOUBLE CANDIDATURE*

Nous nous opposons à cette porte arrière. Si quelqu'un ne peut se faire élire dans un comté pourquoi pourrait-il obtenir un laissez-passer alternatif? Cette façon de procéder constituerait un détournement de la démocratie.

- *LE NOMBRE DE DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Nous favorisons le maintien des 125 députés actuels. 100 d'entre eux pourraient être rattachés à une circonscription et recevraient leur mandat comme c'est le cas présentement. Les 25 autres proviendraient des listes de la proportionnelle. Ce qui crée un attachement envers notre représentant n'est pas fondé uniquement sur la grandeur du territoire du comté, mais bien davantage sur sa personnalité et la nature des dossiers que son palier de gouvernement traite. Il ne faut pas craindre de grossir un peu la superficie des comtés. On évite ainsi d'augmenter le nombre de ces derniers pour satisfaire les besoins de la proportionnelle.

- *LA REPRÉSENTATION DES PARTIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

En considérant que le paysage politique actuel compte trois partis importants, la proportionnelle pondérée assurerait plus de justice au départ pour chacun d'eux. Ils auraient tous l'assurance de ne pas être rayé de la carte électorale malgré un nombre respectable de votes. De plus, la plupart des courants politiques disposerait enfin de la chance d'être représenté à l'Assemblée nationale.

- *LE DROIT DE VOTE À 16 ANS*

Nous sommes en faveur du droit de vote à 16 ans, mais aussi de la cohérence en abaissant le seuil de la majorité à cet âge. Les jeunes sont plus précoces et plus matures aujourd'hui. Ils sont aussi mieux informés en raison des moyens de communications plus développés.

## **Conclusion**

En réfléchissant à nos différentes prises de position nous avons tenté de toujours garder à cœur l'intérêt des citoyens et de la démocratie avant celui d'un quelconque parti politique. Toutefois, nous croyons fermement que cette réforme électorale, si elle prend l'option de révolutionner nos habitudes actuelles, pourrait constituer un formidable déclencheur dans le dossier des relations Québec-Ottawa. En effet, avec l'adoption d'un système présidentiel voilà bien un formidable geste d'affranchissement envers le pouvoir colonial anglais. Le Canada s'en verrait énormément bousculé. Imaginons un seul instant la légitimité démocratique d'un chef d'État québécois élu au suffrage universel par tous ses concitoyens face à un premier ministre canadien issu d'un seul comté et chef d'un parti que la majorité de la population rejette. C'est le cas actuellement; rappelons que le Parti libéral fédéral ne reçoit que 40 % de l'appui populaire.

Ce contraste mènerait soit à une remise en question du mode électoral actuel canadien ou soit à une confrontation entre les deux paliers de gouvernement. De telles différences ne pourront subsister longtemps dans une même entité politique. Si le Canada-anglais demeurerait dans son immobilisme habituel ce serait un argument de plus en faveur de la **souveraineté du Québec!** Cette option resterait la seule acceptable pour assumer nos choix et notre destin.

# CONSULTATION SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

## ***RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA SNQ LANAUDIÈRE***

### **Introduction**

Créé en 1945 sous le nom de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Joliette, devenue par la suite la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière, notre organisme s'est donné pour mission de défendre les intérêts du peuple québécois aux plans culturel, social, politique et économique. Notre cheminement nationaliste nous fit opter pour un Québec souverain dès 1969.

Le système parlementaire britannique, hérité de la domination étrangère, dans lequel nous évoluons, possède de nombreuses lacunes constatées depuis plusieurs années. Il est impératif de lui apporter des changements en profondeur afin de le rendre plus démocratique et équitable. Ce système provoque souvent des distorsions à plusieurs points de vue, on a qu'à penser à la démarcation entre le pourcentage obtenu par un parti et le nombre de ses députés. En 1973, le Parti québécois ne comptait que 6 députés alors qu'il avait récolté 30 % des voix. En 1998, l'ADQ s'est retrouvé avec un seul député malgré l'appui de 15 % des électeurs.

La consultation en cours suscite de grands espoirs et nous espérons qu'elle aboutira à la mise en place de réels changements au régime actuel.

## Le résumé de nos propositions

- ✓ Abandonner le système britannique pour le système républicain; ce qui entraîne plusieurs changements au mode de fonctionnement actuel.
- ✓ La séparation du législatif et de l'exécutif (les députés votent les lois et les ministres sont responsables de leur application).
- ✓ Le chef du gouvernement élu par l'ensemble des électeurs québécois.
- ✓ Les ministres sont choisis par le premier ministre, à l'extérieur de l'Assemblée nationale, et deviennent en quelque sorte des hauts fonctionnaires (l'exécutif).
- ✓ Un système de représentation mixte selon la répartition suivante : 100 députés élus dans les circonscriptions électorales, selon un système à deux tours, et 25 députés nommés à la proportionnelle en fonction du nombre de votes obtenus par les partis. En plus d'être plus juste pour les principaux partis, ce mode permettrait aux tiers partis d'avoir leur place à l'Assemblée nationale s'ils obtiennent un nombre de votes satisfaisant. Nous suggérons un seuil minimum de 5 %. Ainsi chaque vote compte davantage et cela incite les gens à aller voter.
- ✓ Un système à deux tours dans le cas où le candidat n'a pas obtenu la majorité de 50 % + 1 du vote exprimé au premier tour.
- ✓ L'obligation pour les partis de présenter un nombre égal d'hommes et de femmes comme candidats. De plus, la liste de la proportionnelle de chaque parti devrait présenter en alternance un homme et une femme.
- ✓ Les 100 premiers députés élus auraient pour tâche de représenter leur circonscription électorale, tandis que les députés choisis selon le mode proportionnel représenteraient leur parti. Les députés nommés à la proportionnelle proviendraient de toutes les régions du Québec et pas uniquement des grands centres.

- ✓ Nous sommes contre l'idée qu'un individu puisse être à la fois candidat dans une circonscription électorale et inscrit sur la liste de la proportionnelle.
- ✓ Les limites des circonscriptions devraient épouser le découpage des régions administratives du Québec et par le fait même des MRC. De cette façon on ne retrouverait plus de députés dont les circonscriptions sont à cheval sur 2 régions.
- ✓ Nous sommes contre une Chambre des régions (sorte de Sénat) ou d'un Conseil des citoyennes et citoyens. Nous réclamons plutôt plus de pouvoir pour les régions par une réelle décentralisation des services, des programmes et des budgets. Ceux-ci seraient administrés par un sommet économique régional dans lequel les citoyennes et citoyens auraient leur place.
- ✓ L'instauration du droit d'initiative populaire permettra de tenir un référendum sur un sujet, si 10 % des électeurs le demandent par pétition.
- ✓ Sauf ce qui concerne les éléments fondamentaux d'un parti politique comme son idéologie, la base de son programme et l'adoption du budget, nous sommes en faveur de l'assouplissement de la ligne de parti afin que les députés puissent voter librement sur toutes autres questions comme par exemple : l'avortement, la légalisation sur la « mari », le mariage entre homosexuels, le détournement des fonds publics, les fusions municipales etc.
- ✓ Des élections à date fixe.
- ✓ Limiter à deux le nombre de mandats du chef du gouvernement.
- ✓ Un système permettant de voter d'une part pour le premier ministre, d'autre part pour le député et finalement pour le parti de son choix.
- ✓ Le droit de vote, comme celui de la majorité, devrait être établi à 16 ans.



- ✓ Nous favorisons l'instauration d'une carte d'électeur afin de protéger le processus démocratique.
- ✓ Nous sommes ouverts face à la place des communautés autochtones à l'Assemblée nationale. Nous savons cependant que ces derniers veulent plutôt traiter de nation à nation. Nous sommes contre l'imposition d'une représentation des communautés linguistiques et culturelles à l'Assemblée nationale. Cela irait à l'encontre de l'objectif d'intégration de ces groupes à la société québécoise.
- ✓ En plus d'améliorer notre système démocratique, un des avantages non négligeable de l'adoption du système républicain consiste à nous distinguer du reste du Canada et à prendre nos distances vis-à-vis le système britannique.
- ✓ On signale l'urgence d'adopter des changements; soit avant le prochain scrutin ou par référendum à l'occasion du scrutin, afin d'obliger le parti élu à procéder à des changements.

## **Réforme des institutions**

### **La SNQ Lanaudière propose un système démocratique républicain**

---

(Joliette, le 27 novembre 2002) – Le Québec se doit d’apporter des changements à son système démocratique actuel, insiste la SNQL, dans son mémoire déposé au Comité sur les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques et à la Commission sur les institutions de l’Assemblée nationale, chargés respectivement d’effectuer une consultation sur la réforme des institutions démocratiques et sur le mode de scrutin québécois.

Pour ce faire, la SNQ Lanaudière propose l’adoption d’un système républicain, ce qui entraînerait des changements majeurs au système que nous connaissons présentement au Québec, le système britannique. « Ces changements visent à établir plus de démocratie et d’équité afin de corriger les nombreuses lacunes constatées depuis des années ». C’est ce que faisait valoir aujourd’hui, à la presse régionale, les représentants de la SNQL, Marcel Lacroix, président de la commission d’action politique et Jocelyn Jalette, administrateur et co-rédacteur du mémoire, appuyés dans leurs dires par le vice-président, André Hubert.

Au nombre des principales modifications proposées par la SNQL on retrouve :

- la séparation du législatif de l’exécutif;
- un chef de gouvernement élu par l’ensemble des citoyens dont le nombre de mandats serait limité à deux;
- des ministres choisis en dehors de la députation;

- un certain nombre de députés élus selon un mode proportionnel;
- un scrutin à deux tours;
- la parité entre le nombre de candidats hommes et femmes des différents partis;
- des circonscriptions respectant les limites des régions;
- plus de pouvoir pour les régions;
- le droit d'initiative populaire permettant de tenir des référendums suite à des pétitions;
- l'assouplissement de la ligne de parti;
- un système de votes multiples (pour le chef, pour le candidat et pour le parti);
- le droit de vote et de la majorité établis à 16 ans;
- l'instauration d'une carte d'électeur;
- une forme de représentation des peuples autochtones à l'Assemblée nationale.

Les représentants de la SNQL ont tenu à insister sur l'importance de procéder à des réformes et de le faire avant la prochaine élection québécoise ou par référendum lors du prochain scrutin. Ils ont invité les citoyennes et citoyens à participer eux aussi à la consultation en visitant les sites WEB : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca) et [www.pouvoircitoyen.com](http://www.pouvoircitoyen.com). Les gens peuvent également consulter la SNQ Lanaudière pour obtenir de l'information.

Messieurs Lacroix et Jalette ont conclu en disant que « l'adoption du système républicain constituerait une réelle distanciation par rapport au reste du Canada et une occasion de se manifester comme peuple distinct. Un pas de plus vers la souveraineté » ont-ils ajouté.

- 30 -

Source : SNQ Lanaudière  
 Renseignements : Pierre Trudeau  
 450-759-0100